

LE SERVICE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT

Nouveauté : Mise en place de la réservation obligatoire par le Conseil Régional

- **INTERNES :**
Réservation obligatoire de vacances à vacances sur l'application MyTURBOSELF (Badger uniquement le déjeuner et diner).
- **DP TICKET / EXTERNES :**
Réservation obligatoire **au plus tard 1 semaine avant la date du repas souhaité.**
FAUTE DE RESERVATION LE PASSAGE AU SELF NE PEUT ÊTRE GARANTI.
- Dé-réserver obligatoirement en cas d'absences (stages, ...) 1 semaine à l'avance pour éviter une pénalité d'1€ par repas (sauf exceptions).

1) Créer son compte sur MyTurboself et acheter ses repas

Il est obligatoire de créer un compte afin de pouvoir réserver et acheter vos repas.

Pour obtenir vos informations de connexion :

- Télécharger l'application MyTurboself (App Store / Google Play, navigateur internet)
- Choisir « Créer un compte » lors de la première connexion et remplir les champs
- Vos identifiants et mot de passe vous parviennent par mail

Si vous avez plusieurs enfants dans le lycée, il suffit d'indiquer la même adresse mail lors de la création de chaque profil pour les rattacher à un seul compte.

Seuls les élèves demi-pensionnaires au ticket sont concernés par l'achat des repas, les internes étant au forfait avec un tarif annuel.

Pour la rentrée 2026-2027, Les élèves déjà scolarisés devront alimenter leur compte MyTurboself pour la rentrée.

Pour les nouveaux élèves, un chèque de 50 € est demandé au moment de l'inscription afin de créditer leur compte et permettre le passage dès la rentrée

Par la suite, l'achat de repas se fait **prioritairement en ligne** via **MyTurboself**, un minimum de crédit est fixé à **10 repas pour le paiement en ligne**. Si vous souhaitez acheter moins de 10 repas, l'achat pourra être effectué auprès du service intendance en espèces ou par chèques.

Reconduction de la tarification sociale pour tous élèves (repas au ticket + internat)

Pour bénéficier de la tarification sociale, vous devez créer votre dossier sur le site « MonResto&CO » via l'ENT (*voir flyer et courrier tarification sociale dans enveloppe YEPS ou via PRONOTE*) **avant le 30 septembre 2026.**

A défaut la tranche 4 sera automatiquement appliquée.

Tarification sociale

Prestation / Tarifs	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4
Repas élève	3.50 €	4.25 €	4.70 €	5.30 €
Internat forfait annuel	1 494.00 €	1 737.60 €	1 881.00 €	2 097.00 €

les tarifs sont ceux en vigueur au 1^{er} septembre 2026

2) Réservation obligatoire des repas

La Région Centre Val de Loire a souhaité mettre en place la réservation avec pour objectif la réduction du gaspillage alimentaire.

Modalités :

- L'élève ou sa famille réserve ou dé-réserve ses repas à sa convenance **via My Turboself**, **au plus tard 1 semaine avant** sous peine de se voir appliquer une pénalité (1€) en plus du prix du repas.
- Les repas sont précomptés de la carte au moment de la réservation et débités lors du passage au self.
- Un repas dont la réservation n'a pas été annulée dans le délai d'une semaine est considéré comme consommé et du puisqu'il a été produit sauf motif valable réglementé par le Conseil Régional (demande effectué dans un délai de 5 jours).

Au lycée Philibert de l'Orme, cette réservation prendra effet à compter du 01/10/2026 donc la réservation devra être effectuée au plus tard le 24/09/2026.

Il est nécessaire de suivre avec attention le solde disponible et d'anticiper les rechargements afin d'éviter tout problème d'accès au self.

Aucun passage en négatif n'est autorisé sauf internes et boursiers (selon notification reçu par le service académique des bourses pour l'année 2026-2027).

3) Fonctionnement du self

👉 **Trois conditions sont obligatoires pour accéder au service de restauration :**

👉 **Avoir sa carte** (à l'inscription DP ticket et internes, une carte est fournie gratuitement. Elle est valable tout au long de sa scolarité au lycée. En cas de perte, de vol ou de casse, l'élève devra racheter une carte au prix de 7,50 € (tarif en vigueur à la rentrée 2026)

👉 **Avoir suffisamment de crédit sur sa carte**

👉 **Avoir réservé son repas 1 semaine en amont** : mise en place en cours d'année 2026-2027

Je réserve 1 semaine à l'avance	Je mange	Prix du repas décompté selon la tranche
Je réserve 1 semaine à l'avance	Je ne mange pas J'ai dé-réservé 1 semaine à l'avance	Aucun décompte de repas Aucune pénalité
Je réserve 1 semaine à l'avance	Je ne mange pas Je n'ai pas dé-réservé 1 semaine à l'avance	Sauf exception Prix du repas décompté + pénalité d'1 €